



Appel à projets

Soutenir les SIAE dans le développement de l'économie circulaire pour des constructions durables

Renforcer les filières de la déconstruction et du réemploi
des matériaux du bâtiment

**FONDS
sea**

pour la transition
des territoires

Sommaire

1. Objet	3
2. Contexte	3
3. Modalités d'intervention et critères d'éligibilité	4
4. Evaluation – critères de sélection	5
5. Dossier et modalités de dépôt des candidatures	5
6. Calendrier de l'appel à projets	6
7. Contacts	6

1. Objet

Dans la continuité des actions menées depuis 2012 à travers les fondations LISEA carbone et biodiversité et le fonds Sillon Solidaire, LISEA, concessionnaire de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA), et MESEA, mainteneur de la ligne, ont lancé en 2021 le Fonds SEA pour la transition des territoires. Avec pour objectif principal d'accompagner les territoires concernés* par la LGV SEA dans leur transition écologique et solidaire, le Fonds SEA entend soutenir des projets visant : l'insertion sociale et professionnelle, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la préservation de la biodiversité. Accompagné par les membres de ses comités techniques (plus d'information sur : www.lisea.fr), le Fonds SEA intervient spécifiquement sur deux secteurs d'activité à forts enjeux : l'agriculture et le bâtiment, et construit son action en complémentarité avec les dispositifs d'aides publiques existants.

** Les 6 départements traversés par la LGV SEA : Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime, Gironde.*

2. Contexte

Afin de limiter les effets du réchauffement climatique, la France s'est engagée, dans le cadre du Pacte Vert et via le Plan de Relance, à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050. Le Fonds SEA s'inscrit dans la ligne des politiques publiques et participe, à travers ses appels à projets, à l'accélération de la transition écologique, énergétique et solidaire.

Avec près de 44% de l'énergie consommée chaque année en France et 123 millions de Tonnes eqCO₂ émises annuellement (Sce : Ministère de la transition écologique, mai 2021), le secteur du bâtiment concentre de nombreux enjeux et défis à relever pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES et de consommation énergétique, indispensables à la lutte contre le dérèglement climatique. La performance énergétique des bâtiments, la préservation des ressources et des milieux mais aussi la gestion des déchets sont autant d'opportunités pour assurer cette nécessaire transition. Le secteur du bâtiment-travaux publics représentait en effet à lui seul 70% des déchets en France en 2020 (Sce : ADEME, « déchets – chiffres clés – L'essentiel 2020 »).

Dans un contexte de tension sur le marché des matériaux, les enjeux autour du réemploi des matériaux du bâtiment et de l'économie circulaire s'intensifient et les acteurs s'organisent pour développer les solutions locales et durables. Les structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ont ainsi toute leur place dans la structuration des filières sur les territoires. En 2021, INAE, Association inter-réseaux dédiée au développement de l'Insertion par l'Activité Économique sur les territoires de la Nouvelle-Aquitaine, recensait 31.3% des SIAE présentes sur le territoire, soit près de 133 structures, intervenant sur le secteur des bâtiments et travaux publics.

A travers l'appel à projets « Soutenir les SIAE dans le développement de l'économie circulaire pour des constructions durables » doté d'un budget de 300 000 euros, le Fonds SEA accompagne les SIAE souhaitant **diversifier leurs activités vers les domaines de l'économie circulaire, de la déconstruction ou encore du réemploi des matériaux**. Les principaux objectifs ciblés par cet appel à projets sont :

- **Le développement de solutions locales** pour le réemploi des matériaux du bâtiment en lien avec l'ensemble des acteurs du secteur ;
- **L'enrichissement des parcours d'insertion** *via* le développement de nouvelles compétences et connaissances pour les équipes en parcours et encadrantes ;
- **Le renforcement des modèles économiques** des SIAE (ACI notamment).

3. Modalités d'intervention et critères d'éligibilité

Les projets soutenus devront être implantés dans les territoires traversés par la LGV SEA, soit les départements suivants : Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime et Gironde.

Porteurs de projets éligibles :

Les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (Ateliers Chantiers d'Insertion, Associations Intermédiaires, Entreprises d'Insertion, Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion).

Dépenses éligibles :

Les projets présentés devront permettre d'atteindre l'un ou les objectifs du présent appel à projets cités précédemment et s'inscrire dans un contexte de diversification d'activité vers les domaines de l'économie circulaire, de la déconstruction ou encore du réemploi des matériaux du bâtiment. Les dépenses éligibles au soutien du Fonds SEA sont les dépenses d'investissement matériel ou immatériel portant sur le développement de nouvelles activités ou l'extension de l'activité à de nouveaux matériaux et/ou typologie de prestations :

- Construction de bâtiments, adaptation et aménagements de locaux ;
- Matériel et outillage, machines de démontage, véhicules de collecte, etc. ;
- Etude de faisabilité, ingénierie de projet, coordination (prestations ou salaires).

Soutien financier :

L'aide financière maximale allouée par projet sera de 50 000 euros, sans condition de plancher ni de budget total du projet.

Le financement accordé par le Fonds SEA fera l'objet d'une convention de partenariat avec chacun des lauréats dans laquelle seront définies les modalités de versement de l'enveloppe attribuée.

Le financement devra être utilisé dans les vingt-quatre mois suivant la signature de la convention de partenariat.

4. Evaluation – critères de sélection

Le Fonds SEA analysera chaque projet présenté selon une grille d'évaluation définie en lien avec les membres de son comité technique.

La cohérence avec les objectifs du présent appel à projets et l'intégration du projet dans une démarche globale de transition écologique et solidaire du secteur seront les points d'entrée de l'analyse.

Une attention particulière sera portée aux projets collaboratifs (IAE et hors IAE), visant la mutualisation de moyens et de ressources, et ayant pour finalité la structuration des solutions locales à l'échelle d'un territoire et pour l'ensemble des acteurs concernés.

La capacité du porteur de projet à identifier des objectifs quantifiables et des indicateurs de suivi pour la réalisation de son projet sera également valorisée. L'intervention d'acteurs reconnus dans les domaines ciblés (phase amont, suivi, évaluation, etc.) sera considérée comme structurante.

Enfin, la pérennité de l'action sera un critère important dans l'évaluation des projets.

5. Dossier et modalités de dépôt des candidatures

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature et la liste des pièces à joindre au dossier sont présentés dans le document « Fonds SEA - AAP SIAE Economie circulaire – Dossier de demande de soutien » téléchargeable via le lien suivant : <https://www.lisea.fr/fonds-sea-pour-la-transition-des-territoires/> .

Modalités de dépôt des candidatures :

Les dossiers de candidature devront être adressés obligatoirement par email à l'adresse suivante : **fonds-sea@lisea.fr** au plus tard le **30 septembre 2022**.

La recevabilité de la demande sera évaluée sur dossier. Ce dernier doit donc être complété intégralement et accompagné des pièces annexes demandées pour pouvoir être étudié.

Un email de confirmation sera envoyé au porteur de projet pour l'assurer de la bonne réception de son dossier.

6. Calendrier de l'appel à projets

Lancement de l'appel à projets : 21 juillet 2022

Fin des dépôts de candidature : 30 septembre 2022

Instruction des dossiers : octobre 2022

Sélection des lauréats par le conseil d'administration : novembre 2022

Les projets soutenus dans le cadre de cet appel à projets se dérouleront sur les années 2023 et 2024.

7. Contacts

Pour toute question relative à l'appel à projets, les porteurs de projets peuvent contacter : Lise Besnas-Dauchet – 06 27 81 47 74 - fonds-sea@lisea.fr



Les porteurs de projets peuvent bénéficier de l'accompagnement d'INAE pour la préparation de leur candidature au présent appel à projets.

Contact : Guillaume Gueguen – 06 68 83 91 37 – g.gueguen@inae-nouvelleaquitaine.org